

0000840

329

RECENSEMENT D'AVRIL 1984
RAPPORTS DE MISSION ET COMPTES
RENDUS DES REUNIONS

par

SOCOCO-PECHART

RAPPORT INTERNE

N° 86

CENTRE DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYE

SOCECO-PECHART

RECENSEMENT D'AVRIL 1984

RAPPORTS DE MISSION ET COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS

CENTRE DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYE

SOCIO-ECONOMIE / PECHEES ARTISANALES

-:-:-:-:-

REUNION PREPARATOIRE AU RECENSEMENT D'AVRIL 1984

EN DATE DU 22 MARS 1984

par

Bassirou NDIAYE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Etablissement du bordereau d'enquête
- 2) Logistique du recensement
- 3) Questions diverses.

1.- ETABLISSEMENT DU BORDEREAU D'ENQUETE :

Au niveau du bordereau d'enquête pirogue il a été décidé de :

- mettre un OUI entièrement à la place de La puissance si la pirogue enquêtée est motorisée,
- mettre une croix (+) pour le type de pêche,
- rajouter des colonnes supplémentaires après L.F.D.C. (telles que autres types de pêche (épervier) ; ligne général, Ligne seiche et traine,
- Remplir le numéro de la feuille,
- reprendre la numérotation après chaque port,
- agraffer les feuilles d'enquêtes afférentes au même port,
- Maintenir la mixité des engins à filets dormants,;

Pour le bordereau, village il a été demandé de remplir le nombre de pirogue après chaque mission, et de préciser le lieu de débarquement dans le point enquêté ou ailleurs :

- demander le lieu de réparation de moteur s'il n'existe pas au port d'enquête,
- se renseigner sur la provenance de la glace,
- mettre les personnes à contacter ultérieurement et les nouveaux projets existants dans les observations.

2.- LOGISTIQUE DU RECENSEMENT :

2.1. - Date :

Les opérations du recensement se feront en deux temps : du 16 au 20 avril inclus et du 23 au 27 avril inclus (pour la Casamance).

2.1. - Organisation :

Sept (7) équipes sont prévues ;
 Une pour la Grande Côte ;
 Une pour le Cap-Vert ;
 Une pour la Petite Côte ;
 Deux pour le Sine Saloum (Terre ferme et Iles)
 Deux pour la Casamance (façade maritime et partie intérieure).

2.3. - Composition des équipes :

3

Grande Côte : Mbarack FALL chef de mission

Mandiémé FAYE

François DIOURY

Plus les enquêteurs en poste : Bolé NDIAYE et **Malick** NDIAYE à Kayar
Oumar DIOUF et **Adramé** FALL à Saint-Louis,Cap-Vert : **Madiabel** DIOP chef de mission

Mariama GERARD

Ibra FALL

Moustapha KEBE

Mamadou SEYDI

Mamadou GUEYE

Petite Côte : Thièlème SENE chef de mission

Moussa BAKHAYOKHO

Falilou NIANG

Yaya LY.

Plus les enquêteurs en poste : Djibril GUEYE à Mbour,
Ibou NDIAYE et Diogoye DIOUF à Joal.

Saïoum (Terre) : Bassirou NDIAYE chef de mission

Saloum (Iles) : Djibril DIOP chef de mission

Christian CHABOUD

Francis LALOE

2.4.- Problèmes pratiques :

Une lettre sera envoyée au Directeur des pêches pour bénéficier de la collaboration des agents des pêches qui sont sur place. Il a été demandé à chaque chef de mission de préparer une note prévisionnelle en rapport avec les membres de son équipe et d'envoyer au moins 3 jours à l'avance le calendrier prévisionnel aux personnes susceptibles de collaborer aux opérations de recensement (agents des pêches, présidents de coopérative, pêcheurs),

Le point sera fait pour les dépenses prévisionnelles pour permettre au centre de débloquer la somme nécessaire. L'achat de chapeaux ou de parasols a été préconisé. Monsieur LALOE est chargé de mettre au point le bordereau de codage en rapport avec Moustapha KEBE dès que le bordereau d'enquête pirogue sera définitivement élaboré.

Il faudrait prévoir deux R 18 pour la Grande Côte et le Saloum.
une R 4 (2199EP33) pour le Cap-Vert
une R 12 pour la Petite Côte
la Toyota sera utilisée pour la Casamance.

3. - QUESTIONS DIVERSES.

Aucune n'a été soulevée.

Séance levée à 11H45.

B. NDIAYE

COMPOSITION DE L' EQUIPE :

Ibra FALL : enquêteur
 Yadiabel DIOP : enquêteur
 Mamadou SEYDI : enquêteur
 Moustapha KEBE : chercheur
 Mariama BARRY : chercheur.

Itinéraires et calendrier prévus :

Lundi 16 : matin Kayar, Cambérène, N' gor
 après -midi : Ouakam, Anse Bernard , Be L - Air
 Mardi 17 : matin : Petit Mbao, Grand Mbao, Thiaroye
 après-midi : Yoff.
 Mercredi 18 : matin : Hann
 après-midi : Soumbédioune
 Jeudi 19 : matin : Rufisque
 après-midi : Bargny, Sendhou, Cinam
 Vendredi 20 : matin : Yenne (Todé, Kaw, Guédj), Toubab Dialac
 après-midi : Niangal, Nditakh, Kelle.

Prévision dépense :

Informateurs : 6 000 F
 Carburant : 10 tickets

Matériel d'usage :

6 gommes
 1 paquet crayon
 6 planches
 6 tailles,
 2 compteurs
 150 feuilles pirogue
 25 feuilles village

Madiabel DIOP.

CENTRE DE RECHERCHES Océanographiques DE DAKAR-THIAROYE

SOCIO-ECO - PECHE ARTISANALE

NOTE PREVISIONNELLE POUR LE RECENSEMENT DU PARC PIROGUIER

DE LA GRANDE COTE DU 16 AU 20 AVRIL 1984

1. - Composition de l'équipe :

M'Barack FALL, Technicien Chef de mission
 Ma N'diémé FAYE, Technicien
 François DIOURY, Chercheur
 Chauffeur

L'équipe sera renforcée par les agents qui sont dans les 2 grands centres.

Oumar DIOUF Saint--Louis
 Adramé FALL

Yalick N'DIAYE Kayar
 Bolé N'DIAYE

2. - Calendrier prévu : 18 points à recenser

Lundi	16.4.84	Kayar
Mardi	17.4.84	M'Boro - Fass òye - Diogo - Thiougone.
Mercredi	18.4.84	Saint-Louis partie Fleuve.
Jeudi	19.4.84	Saint-Louis face maritime
Vendredi	20.4.84	Visite du Gandiolais

3. - Dépenses :

Location pirogue : 6 000
 Carburant HT : 10 GOG
 Informateurs : 15 GGG
 Frais de mission : 47 500

4. - Matériel à emporter :

- 1 boîte de pharmacie garnie
- 120 feuilles d'enquêtes (pirogues)
- 25 feuilles enquête village
- 1 boîte de crayon
- 2 gommes + 2 tailles crayons
- 2 compteurs "
- 2 bidons à essence
- 12 piles

Thiaroye, le 28 Mars 1984 .

M'Barack FALL.

SOCIO-ECONOMIE / PEGHES ARTISANALES

-:-:-:-:-

PREVISION RECENSEMENT SALOUM (TERRE ET ILES)

DU 16 AU 20 AVRIL INCLUS

-:-:-:-:-

SALOUM (terre)

I. - COMPOSITION DE L'EOUIPE :

Bassirou NDIAYE chef de mission
chauffeur

II.- CALENDRIER PREVU :

16 avril à 5H départ. de Dakar pour déposer le matériel des îles à Djifer.

Recensement Djifer - Palmarin - Ndagane puis continuer sur Kaolack.

17 avril, Missirah - Touba Couta - Medina Sangako.

18 avril, Sokone et environs

19 avril Foundiougne - Ndolette.

20 avril aller à Missirah récupérer le matériel et retour sur Dakar,

III.- LOGISTIQUE :

Voiture R 18

Chauffeur

Carburant 16 tikets

Informateurs 5000 F

Frais de mission 25 000 F

Feuilles d'activité village

Feuille d'enquête

2 crayons

1 gomme

1 agrafeuse

1 boîte à pharmacie

1 recharge pour agrafeuse

SALOUM (îles,!

I. - COMPOSITION DE L'EQUIPE :

Djibril DIOP chef de mission

Francis LALOE

Christian CHABOUD.

II.- CALENDRIER PREVU :

16 avril Départ de Djifer - Dionewar

recensement Niodior - Baout - Fambine.

17 avril Nianiande - Baout - Fambine - Djirnda -- Mounde - Ngadior.
 18 avril Bassoul - Thialane - Bassar -- Diogane -- Diofandor - Diogaye.
 19 avril Betinti - Djinack - Sipo - Gadior.
 20 avril venir passer la nuit à Missira.

III: .-LOGISTIQUE :

Prestation location pirogue	32 500 F/6500 F/Jour
Carburant 140 litres	16 520 F
Informateurs	10 000 F
Inprévu	5 000 F
Frais de mission	12 500 F
Feuilles d'activité village	
feuilles d'enquête	
3 crayons	
2 gommes	
1 agrafeuse	
1 boîte à pharmacie	
1 bidon d'essence de 60l et 5 de 20 l	
3 bidons d'eau de 20 l.	
1 torche	
2 lits de camp	
4 piles	
1 taille crayon	
1 clef à bougie	
1 recharge pour agrafeuse.	

Il faudrait s'approvisionner en riz, huile, café, lait, sucre et divers parce qu'il n'y a pas de restaurant dans les îles.

Bassirou NDIAYE

CENTRE DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYESOCI-ECO/PECHES ARTISANALESREUNION PREPARATOIRE DU RECENSEMENT D'AVRIL 1984 (05.04.84)COMPTE RENDU : M. DIOPORDRE DU JOUR :

1. Mise au point du bordereau d'enquête
2. Problèmes logistiques
3. Questions diverses

Etaient présents les chercheurs et techniciens concernés des sections "pêches artisanales" et "socio-éco".

1. BORDEREAU D'ENQUETE

Après présentation et quelques éclaircissements relatifs au 'bordereau pirogue, des discussions ont été ouvertes autour de ce premier point.

Les différentes interventions ont porté sur les types de pêche pratiqués.

Le recensement en Casamance qui a toujours porté sur le parc piroguier maritime, va être étendu cette année aux pirogues pêchant dans les eaux intérieures avec des engins différents le plus souvent de ceux utilisés dans les autres points du littoral sénégalais,

Il faudrait alors tenir compte de la particularité de cette région et modifier en conséquence le bordereau pirogue pour prendre en considération les différents types de pêche et leur mixité :

A l'issue des discussions il a été décidé d'apporter quelques modifications au bordereau d'enquête pirogue : cinq colonnes seront ajoutées : Kaya, Armandiga, Epervier et autres dans la rubrique "Type de pêche", crevette dans la rubrique "Mixité des types Filets doramants."

Des notes explicatives accompagneront les bordereaux village et pirogue pour le remplissage des différentes colonnes.

2. PROBLEMES LOGISTIQUES

En raison des contraintes liées aux véhicules, le recensement de la Casamance est reporté à la semaine suivante (24 au 30 avril) avec deux équipes : une pour la façade maritime (M.C. CORMIER, C. DIAW, A. DIATTA et Mb. FALL) et une autre pour la partie continentale (A. DIADHIOU, A.B. BADJI et T. SENE).

La Direction générale de l'ISRA est d'accord pour préfinancer le recensement ; les frais totaux sont estimés à 800 000 F/CFA.

.../...

3. QUESTIONS DIVERSES

Aucune n'a été soulevée
Séance levée à 12h 30.

Dakar le 15 avril 1984

FEUILLE VILLAGERECENSEMENT AVRIL 1984

Ce bordereau concerne chaque village de pêcheurs. On notera le nom du lieu et la région.

Pour l'accès il faudra préciser s'il s'agit de route goudronnée, ou de route latéritique, de voie fluviale ou de voie maritime etc.....

1.) Parc piroguier : Ce tableau sera rempli au retour de la mission quand on aura les résultats du recensement,

Nombre de ST et SP : nombre d'engins de pêche présents dans le village enquêté.

2.) Migrations :

- Origine et saison de migration, s'il s'agit des pêcheurs qui viennent en campagne dans le village enquêté.

- destination et saison de migration : s'il s'agit des pêcheurs du village enquêté qui vont en campagne ailleurs,

3.) PECHE :

- Type de pêche et espèces : on notera tous les types de pêche pratiqués (par ordre d'importance de préférence) suivis des espèces cibles.

- destination du produit : autoconsommation, consommation locale, mareyage, transformation artisanale ou industrielle,

- type de produits transformés : Guedji - Kéthiakh, méthora, salé-séché, tambadiang etc....

4.) INFRASTRUCTURES ET SERVICES

- DOPM : inspection' secteur, poste de contrôle

- Mécanicien : nombre d'indépendants et de satellites CAMP

- Carburant : nombre de stations d'essence détaxée

- Enseignant : coranique, primaire, secondaire

- Santé : maternité, dispensaire, poste médical, hôpital....

- Poste : bureau de poste, poste mobile

- Coopératives : nombre de coopératives de pêcheurs et des transformatrices.

- glace : nombre de dépôts de glace, de fabriques de glace ou lieu d'approvisionnement en glace.

- chantiers de pirogues: nombre

1 2

- Eau : puits, forage, eau courante
- Electricité : oui ou non
- Gendarmerie : postes de police ou de gendarmerie

Au cas où les infrastructures et services n'existent pas sur place, prévoir pour chaque cas 1 e lieu fréquenté par les pêcheurs.

5.) COMMENTAIRES : Mettre toutes les observations utiles sur le village (contact, nouveaux projets réalisés ou en cours de réalisation, etc. . . .)

F E U I L L E P I R O G U E
R E C E N S E M E N T A V R I L 1 9 8 4

Bien noter Le nom du centre enquêté, le numero de la feuille, la date et l'équipe. N'oublier pas de mettre ensemble toutes les feuil les concernant le même centre enquêté,

1.) Colonne pirogue n^o : On recensera l'ensemble des pirogues susceptibles d'aller en mer ou dans le fleuve. Numéroté les pirogues enquêtées pour chaque centre.

2.) Type : mettre F pour pirogue de fleuve et M pour pirogue de mer

3.) Origine : Il s'agit de l'origine de la pirogue enquêtée et non du pêcheur.

4.) Activité : Mettre une croix si la pirogue enquêtée a effectué des sorties au cours du mois précédent le recensement sinon, Laisser vide.

5.) Motorisée ou non : Si la pirogue est motorisée mettre oui plus le nombre de chevaux.

S'il s'agit d'une pirogue voile ou rame, mettre non en le signalant dans les remarques générales. Pour les pirogues motorisables qui n'ont pas actuellement de moteur, il faut Je signaler dans les remarques générales.

6.) Type de pêche : Mettre une croix devant les cases correspondant au type de pêche pratiqué par la pirogue enquêtée.

Dans la colonne "AUTRES" mettre une croix pour tout type de pêche ne figurant pas dans cette rubrique en précisant le nom dan:; les remarques générales.

7.) Mixite des types de pêche : Cette rubrique n'intéresse que les pirogues pratiquant la ligne et/ou le filet dormant et/ou le casier. Avant de remplir les différentes cases de cette rubrique s'assurer qu'on a bien note une croix dans la colonne L/FD/(de la rubrique " type de pêche"

7.1. Ligne générale : correspond à la pêche à la ligne poisson

normale : pirogue sans glacière pêchant à la ligne.

glacière : pirogue équipée d'une glacière pêchant à la Ligne

seiche : pirogue pratiquant la pêche à la ligne seiche

traine : pirogue utilisant la ligne traine

7.2. Filet dormant : Mettre une croix dans la colonne "générale" si cette pêche est pratiquée par la pirogue enquêtée.

Indiquer, ensuite les types de filet utilisés (plusieurs types de filets peuvent être utilisés simultanément!). On a indiqué le nom des principales espèces cibles correspondant aux types de filet. Pour les filets à brochet (gros poissons) mettre une croix dans la colonne "'Capitaine - courbine". Pour les filets à mulets (petits poissons), indiquer une croix dans la colonne "Ethmalose - Sardinelle". Dans les deux cas on signalera l'espèce en question dans les colonnes correspondantes.

7.3. Casier : indiquer le nombre de casiers quand il est possible de le connaître,

8.) REMARQUES GENERALES : On mettra toutes les informations utiles non prévues dans le bordereau

SOCIO-ECONOMIE / PECHE ARTISANALE

REUNION DE SYNTHESE DU RECENSEMENT D'AVRIL. 1984 (12-S-84:

COMPTE RENDU : F. NIANG

ORDRE DU JOUR : * Compte rendu des missions * problèmes rencontrés
* Codage des données * dépouillement.

1.- COMPTE RENDU DES MISSIONS :

A.- Equipe Petite Côte :

Aucun problème de logistique n'a été noté, Seulement le chef de mission a déploré la manque d'informations des agents de la DOPM. Les lettres qui leur étaient destinées n'étaient pas parvenues à temps.

Au niveau du remplissage des bordereaux, l'équipe s'est rendue compte que le filet de yett était le même que le filet de langouste. Il suffit de le poser dans un fond sableux ou rocheux pour avoir du yett ou des langoustes. Il est de même du filet de **courbine** qui n'est autre que le filet de requin raie, En cherchant à distinguer les filets, on se rend compte de la réalité. Ainsi, la question qu'il faudrait poser est : "Sa mbaal mi lu ka taxa **jóg**" (A quoi est destiné ton filet) et nom "Sa mbaal mi lan **lay japp**" (Quelles espèces sont capturées par ton filet)

Le recensement a été l'occasion pour BAKHAYOKHO d'étendre le système de collecte de l'effort dans les zones qui ne sont pas enquêtées. Ce travail nécessiterait quatre jours de missions. Ainsi, il est à prévoir des jours de missions supplémentaires aux équipes qui auront d'autres informations à collecter.

B.- Iles du Saloum :

a) Partie Iles :

* Deux Lieux n'ont pas été recensés à cause d'une panne de moteur ; il s'agit de Bétanti et Djinak, Par contre de nouveaux campements ont été recensés

* Il faudrait penser à l'avenir à emporter un moteur de 8 cv qui est plus facile à transporter et qui consomme moins de carburant. Les seuls moteurs qu'on rencontre sur place sont des 25 cv et Leur état laisse à désirer.

b) Partie terrestre :

Il y a d'abord le problème des pêcheurs qui quittent Ndeyane pour Missira et qui en réalité n'y arrivent pas, Ils sont le plus souvent dans les campements avoisinants. Il faudrait dans l'avenir penser à trouver un moyen de les recenser.

Pour beaucoup de pêcheurs, il est difficile d'avoir des informations précises sur leurs lieux d'origine.

Pour ce qui est des frais destinés aux informateurs, il faudrait penser à l'avenir les traduire en nature (nivaquine et autres médicaments de première nécessité).

C.- Cap-Vert :

A Ngor, le président de la coopérative n'a pas été averti et la lettre d'information que devait lui remettre Thiélème ne lui est pas parvenue.

L'équipe du Cap-Vert s'est rendue compte que les pêcheurs du Cap-Vert sont les plus difficiles et a profité de l'occasion pour rassembler Les pêcheurs afin de les informer, discuter avec eux de leurs problèmes et de recueillir leurs doléances qui seront consignées dans un document qui sera remis au ministre et à la DOPM.

Chimère remarque qu'aucune recherche ne peut se développer sur le terrain sans que les gens essaient de s'appesantir sur le problème des pêcheurs. Il faut qu'on leur parle un langage de vérité, qu'on essaie d'examiner avec eux leurs problèmes qui sont les nôtres, Tout blocage à leur niveau peut avoir des répercussions sur nos recherches,

D.- Grande Côte :

Pas de problème majeur On note à Kayar une senne tournante utilisant trois pirogues porteuses et deux pirogues filet.

Toutes les pirogues qui ont été rencontrées à bord des bateaux ont été recensées.

E. " Casamance :

a) Partie continentale 3

Pour recenser Balodi et Djibabouya, il faudra prendre une pirogue à partir de Goudomp pour s'y rendre, sinon on pourra s'informer pour remplir la fiche village si on rencontre des pêcheurs originaires de ces zones.

b) Partie Basse Casamance :

Quelques problèmes au niveau du remplissage du bordereau. La mixité telle qu'elle est décrite n'est pas à maintenir pour toutes les zones. Elle est spécifique à certaines zones tels que Mbour, Joal... et non adaptée à la Casamance.

Une senne de plage utilisant une pirogue porteuse a été rencontrée ce qui n'était pas prévu dans les bordereaux.

Les pirogues qui font le yolal en hivernage sont celles qui font actuellement la navette. Il a été décidé qu'elles soient recensées comme étant des pirogues inactives mais faisant le yolal.

Remarque annexe sur les engins de pêche :

Au niveau des engins on a noté une imprécision pour des définitions.

En effet, il existe quatre types de filet maillant autres que le filet maillant encerclant :

- le filet dormant fixe de surface
- le filet dormant fixe de fond
- le filet maillant dérivant de surface
- le filet maillant dérivant de fond

Ainsi le yolal n'est autre qu'un filet dérivant de fond et Le félé-félé un filet dérivant de surface.

C'est ainsi qu'il a été décidé que ce problème des engins soit étudié a fond pour mettre un terme à ces diverses interprétations.

Une commission sur les engins devra être constituée pour mettre La lumière sur cela. Il est même souhaité un séminaire sur la question.

2. CODAGE DES DONNEES :

Il a été demandé aux équipes d'arrêter le codage déjà entamé en attendant la mise au point de la Liste des points enquêtés avec leurs codes respectifs. Une fois tes bordereaux de codage remplis, ils devront être changés entre les différentes équipes pour vérification.

Séance levée à 13 h 30.

Dakar, le 15-5-1984

CENTRE DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYE

SOCIO-ECO / PECHE ARTISANALE

RECENSEMENT PARC PIROGUIER DU 16 AU 20 AVRIL 1984

RAPPORT DE MISSION DE L'EQUIPE CAP-VERT

OBJET : INVENTAIRE DU PARC PIROGUIER ET DES INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHEI.- PARTICIPANTS :

Madiabel DIOP, technicien, chef de mission
 Moustapha KEBE, chercheur
 Mamadou Seydi, enquêteur
 Ibra FALL, enquêteur.

II.- DEROULEMENT CHRONOLOGIQUE :

-Jeudi 16 : Matin : Kayar, Cambêrène, Ngor.
Après-midi : Ouakam, Anse Bernard, Bel-Air.
 Mardi 17 , Matin : Pt Mbao, Gd Mbao, Thiaroye.
Après-midi : Yoff
 Mercredi 18 : Matin : Hann
Après-midi : Soubédioune.
 Jeudi 19 : Matin : Rufisque
Après-midi : Bargny, Sendhou, Minam.
 Vendredi 20 : Matin : Yenne (Todé, Kaw, Guedj) , Toubat Dialao.
Après-midi : Niangal, Nditakh, Pelle.

III.- CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

La mission s'est bien déroulée dans l'ensemble. Nous avons bénéficié du concours des agents de la DOPM qui nous ont aidés A Hann, Yoff, Rufisque et Bargny, Une lettre de remerciement adressée à ces agents serait la bienvenue, A Kayar, on a fait le tour des communautés de pêcheurs pour recenser les ST,

3.1. Problèmes rencontrés :

A Ngor on a rencontré quelques réticences auprès du président de la coopérative qui n'était pas ouvert au dialogue sous prétexte qu'il n'a pas été averti à l'avance-

La rupture de stock des pièces de rechange et des moteurs est un problème qui se pose avec acuité si bien que le travail s'avèrait un peu difficile ; les pêcheurs ne cessaient de nous poser des questions espérant qu'on pouvait y apporter une solution,

3.2. Suggestions :

Dans l'avenir il serait souhaitable que le chef de l'équipe Cap--Vert fasse le tour des président? de coopérative ou des pêcheurs pour discuter avec eux avant le recensement

IV.- RESULTATS : (voir tableau récapitulatif).

Hann est actuellement dominé par les débarquements des pirogues originaires des autres ports tels que Rufisque, Bargny, Mbour et Joal (pour les glacières). On note à Hann des ST originaires de Mbour et de Niodior qui y sont basées depuis quelques temps.

A Rufisque, plus précisément à Thiawène on a compté 46 PM dont 23 pirogues glacières soit la moitié du parc piroguier de ce centre. Ceci s'explique par le fait que les propriétaires de ces pirogues glacières sont des pêcheurs qui ont longtemps embarqué dans les chalutiers et les cordiers.

Non seulement ils connaissent très bien les lieux de pêche mais ils ont l'habitude de marées de plusieurs Jours. Ces pirogues glacières débarquent aussi à Hann.

A Yenne, la pêche est relativement inexistante à cause du départ massif des autochtones en campagne en Gambie (Boulfoute), Kafountine, Djimbéring et Cap-Skiring.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PIROGUES

LIEUX	S T		S F		L/FD/C		PG	EPERV.	PECHE S/MARINE	TOTAUX
	PF	PP	PM	PV	PM	PV				
CAMBERENE			3							3
YOFF	14	17	12		223	26			2	29%
NGOR			2		67	1				70
OUAKAM					73	5				78
SOUMBEDIOUNE	8	4	1	1	195	3	5			217
ANSE BERNARD			1	1	39	16				57
BEL-AIR				3	41	26				70
HANN	47	31	2	1	45	3		6		135
THIAROYE	8	6	4	1	43	1				63
PTE MBAO			1	3	11					15
GD MBAO			5	7	11	1				24
DIOKOUL			2	3	15	27				47
KEURY SOUF	1	1		1	36	21				60
THIAWLENE			1	1	20	1	23			46
BARGNY	16	7		5	11	27				66
MTNAM					7	4				11
SENDHOU	2	2		2	10	29				45
YENNE			1	1	17	11				30
NDITAKH					7	1				8
NIENGAL	1			5	13	27				46
KELLE						1				1
TOUBAB DIALAO				1	2	17				20
TOTAL GENERAL	97	68	35	36	886	248	28	6	2	1406

A N N E X E IETAT DEPENSES :

Reçue : informateurs : 6 000 F
 carburant : 15 tickets
 frais de mission : 55 000 F

Dépenses : informateurs : 6 000
 carburant : 8 tickets
 reliquat : 7 tickets,

PERSONNES A CONTACTER .

YOFF	El hadji Baye Diass MBENGUE , président des pêcheurs Monsieur BASSENE, agent DOPM.
NGOR	Mamadou SAMB, président de la coopérative
OUAKAM	El hadji Sirame NDIAYE, président de la coopérative.
SOUMBEDIOUNE	Adama Béte TAMBIDOU, président de la coopérative
ANSE BERNARD	Adama NDOYE
THIAROYE	Samba Ngor SALL, président de la coopérative
RUFISQUE	Mbaye FALL, agent des pêches
BARGNY	Abdou GUEYE, président de la coopérative
SENDWOU	Ibra FAYE
MINAM	Moussa NDIAYE
NIANGAL	Modou GUEYE THIANDIOUME, président de la coopérative
TOUBAB DIALAO	Mbaye CISSE
YENNE GUEJ	Ibrahima FAYE, gérant station.

Fait à Dakar le 10 Mai 1984

M. DIOP.

SOCIO-ECO / PECHE ARTISANALE

RECENSEMENT PARC PIROGUIER DU 16 AU 20 AVRIL 1984

RAPPORT DE MISSION DE L'EQUIPE PETITE COTE

OBJET : INVENTAIRE DU PARC PIROGUIER ET DES INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHE.

I.- PARTICIPANTS :

Thiéllème SENE, technicien, chef de mission
 Moussa BAKHAYOKHO, chercheur
 Falilou NIANG, enquêteur
 Thierno DIENG, chauffeur.

Cette équipe a été **renforcée** sur le terrain par les enquêteurs du CRODT en poste : Djiby GUEYE (Mbour), Diogoye DIOUF et Ibou NDIAYE (Joal) et a bénéficié de la collaboration effective des agents de la DOPM dont les noms suivent et que nous tenons à remercier : André SARR de Pointe SARENE (qui de tout temps n'a ménagé aucun effort pour faciliter le travail des agents du CRODT), El Hadj LEYE de Joal, Alassane DIOP et NGOM de Mbour ainsi que leurs chefs de secteur et de poste.

II.- DEROULEMENT CHRONOLOGIQUE :

Lundi 16 : Départ de Dakar à 6h arrivée à Mbour à 7h
 Recensement de Mbour toute la journée,
 Mardi 17 : Matin : Pointe Sarène
Après midi : Nianing, Tropical, Warang, Mbodiène, Ngazobii
 Retour sur Mbour.
 Mercredi 18 : **Joal** toute la journée
 Puis retour sur Mbour à 22h.
 Jeudi 19 : Matin : Dépouillement des données
après-midi : Somone, Ngaparou, Ndayane
 Retour sur Mbour.
 Vendredi 20 : Matin : Guéréo, Popenguine, Ndayane.
 Retour sur Dakar.

III.- CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Elles ont été bonnes. Seul le recensement de Mbour et Joal s'avère **fastidieux** et avec un personnel suffisant on parvient à le faire sans beaucoup de peine.

A Mbour nous sommes arrivés à la plage à 7H30 avant le départ de pêche des **senne**s tournantes, Nous les avons recensées puis nous sommes restés à attendre les pirogues LFD et glacières (PG) jusqu'à la fin des débarquements (21H30). Les quelques PG qui restèrent en mer **étaient** connues des vieux et nous les avons recensées par leur canal.

Pour Joal, le recensement s'est effectué en une journée contrairement aux années précédentes.

En effet le système de collecte de l'effort initié par M. BAKHAYOKHO et étendue sur toute cette côte au cours de notre séjour, nous a été d'un très **grand** secours. Ce système nous a permis de recenser rapidement les pirogues appartenant à de petites communautés de pêcheurs.

Le remplissage des bordereaux s'est fait sans difficulté. Mais il faudrait à l'avenir penser à s'entendre sur les termes avant d'aller sur le terrain car l'appellation pirogue motorisable peut porter à équivoque dans la mesure où certaines pirogues se partagent un seul moteur et d'autres pirogues n'ont pas du tout de moteur. Laquelle des deux catégories mérite l'appellation pirogue motorisable ? Dans tous les cas lors du remplissage des bordereaux toutes les dispositions ont été prises à cet égard.

IV. - RESULTATS : TABLEAU RECAPITULATIF :

Au total 16 points ont été visités et 1120 pirogues recensées (voir tableau récapitulatif). Nous avons volontairement regroupés les LFDC car dans cette zone, la majeure partie des types de pêche est mixte. Les pêcheurs changent du jour au lendemain de type de pêche suivant l'apparition des espèces.

Quelques particularités : les pirogues FME n'opèrent qu'à Joal Mais elles risquent d'être étendues dans la zone au détriment de la senne tournante car c'est le FME qui capture le plus de Sardine le plus en ce moment. On a même rencontré à Ndayane un vieux en train d'en confectionner. C'est d'ailleurs de lui que nous viennent ces propos

TABLEAU RECAPITULATIF DES PIROGUES RECENSEES DE JOAL A NDAYANE 7

CENTRES	SP	PG	FME	L/FD/C		ST		EPERV.	TOTAUX	
				PM	PV	PP	PF			
NDAYANE	-	-	-	13	17	-	-	-	30	
POPENGUINE	3	-	-	4	4	-	-	-	11	l'une des SP est: accouplée avec une PML/FD
GUEREO	3	-	-	2	19	-	-	-	24	
SOMONE	-	-	-	5	1	-	-	-	6	
NGAPAROU	-	-	-	11	12	-	-	-	23	
SALI NIAKHAL	1	-	-	6	-	-	-	-	7	
SALI PORTUGAL	-	-	-	11	9	-	-	-	20	
MBOUR	3	22	-	280	30	48	49	1	432	2 pirogues pêche S/M accouplées à des PML/FD
TROPICAL	3	-	-	3	9	-	-	-	15	
WARANG	-	-	-	-	3	-	-	-	3	
NIANING	4	-	-	23	5	-	-	-	32	
POINTE SARENE	3	-	-	61	5	-	-	-	69	
MBODIENE	1	-	-	-	-	-	-	-	1	
NGAZOBIL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
JOAL	-	63	87	228	8	30	30	-	446	
TOTAUX	21	85	87	647	122	78	79	1	1120	

A N N E X E Z

ETAT DEPE:NSES :

Reçu : informateurs + divers 20 000 F

15 tickets essence super (R12) 2116

Dépensé informateurs + divers 20 000 F

7 tickets essence

RELIQUAT 8 tickets super.

PERSONNES A CONTACTER

NDAYANE	Oumar DIOUF, pêcheur
POPENGUINE	TINE, agent DOPM
GUEREO	Moussa DIOUF, Mbaye FAYE, pêcheurs
SOMONE	Aliou DIONE, président coopérative
NGAPAROU	El hadj Mbaye NDIAYE, président coopérative, Ousseynou BA, agent des pêches,
SALI NIAKH NIAKHAL	Modou POUYE, président coopérative, Alioune DIAGNE , trésorier.
SALI PORTUGAL	Ameth SECK
MBOUR	Mamadou DIOUF, Djilène SENE, pêcheurs
POINTE SARENE	Andrê SARR, agent DOPM
TROPICAL	André SARR, agent DOPM, Cheikh MBAYE, pêcheur
WARANG	Andrê SARR, agent DOPM, Gorgui SARR, président coopérative
MBODIENE	André SARR, agent DOPM
NIANING	André SARR, agent DOPM
NGAZOBIL	André SARR, agent DOPM
JOAL	Ndiaga NIANG, Abou SY, Fodé NDONG.

Fait à Dakar, le 9 Mai 1984

Thiélème SENE.

SOCIO-ECO / PECHE ARTISANALE

RECENSEMENT PARC PIROGUIER DU 16 AU 20 AVRIL 1984

RAPPORT DE MISSION DE L'EQUIPE GRANDE COTE

OBJET : INVENTAIRE DU PARC PIROGUIER ET DES INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHE .1.- COMPOSITION DE L'EQUIPE :

M'barack FALL, enquêteur, chef de mission
 Ma Ndiémé FAYE, technicien
 François DIOURY, chercheur
 Ndiaga DIOP, chauffeur

L'équipe a été renforcée sur le terrain par les autres agents du CRODT en poste à Kayar (Malick NDIAYE, Bolé NDIAYE) et à Saint-Louis (Oumar DIOUF, Adramé FALL).

2.- TABLEAU CHRONOLOGIQUE :

Lundi 16 avril	: Kayar
Mardi 18 avril.	: Fass-boye, M'boro, Lompoul
Mercredi 18 avril	: Saint-Louis, partie Fleuve
Jeudi 19 avril	: 3 Saint-Louis, face maritime
Vendredi 20 avril	: visite du Gandiolais.

3.- CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Dans l'ensemble la mission s'est bien déroulée. Le recensement a porté sur tous les points où se trouvent des pirogues de mer et des pirogues de fleuve.

3.1. Problèmes rencontrés :

A Kayar, l'équipe s'est divisée en deux groupes pour recenser toutes les pirogues à terre. Après avoir fini avec le parc, nous avons scindé la plage en deux, pour recenser toutes les pirogues de lignes et de filets dormants débarquant .

Au niveau des sennes tournantes, Les pirogues porteuses faisaient beaucoup de mouvements, et les recenser pendant ce temps risquait d'introduire beaucoup d'erreurs.

Nous avons pensé que le mieux était de se renseigner auprès de pêcheurs autochtones et campagnards, pour avoir les noms de tous les propriétaires de sennes tournantes, l'origine et le nombre de pirogues dont ils disposent.

A Mboro, la pêche est inexistante du fait qu'une seule pirogue se trouve actuellement sur la plage ; son propriétaire est parti depuis une semaine à Saint-Louis,

Fass-boye, aucun problème concernant le recensement, mais il faudra simplement signaler que beaucoup de pirogues ne sont pas sorties ce jour par manque de carburant,

A cause de son enclavement Diogo n'a pas été recensé, mais: d'après les pêcheurs, toutes les pirogues de ce centre se trouvent actuellement à Fass-boye .

A Lompoul, les dix pirogues du projet inactives, viennent d'être renforcées par celles qui étaient à Taré. Le transport de ces dix dernières pirogues jusqu'à Lompoul a coûté 400 000 F d'après l'inspecteur régional des pêches de Louga. Ces pirogues doivent être acheminées vers la Casamance parce que n'étant pas adaptables à la Côte Nord (pirogues de fleuve en planches jointes),

Compte-tenu du fait qu'à Saint-Louis, les pirogues lignes et Filets dormants débarquent au plus tard à 17 heures, nous avons jugé bon de commencer le recensement du parc à partir de cette heure, dans le souci de ne rater aucune pirogue.

Parmi les 88 pirogues de fleuve recensées dans ce centre, il y a 7 pirogues qui pratiquent la pêche à l'épervier, toutes les autres font du Filet dormant. Dans le Gandiolais, on a recensé une seule senne de plage à M'Boumbaye, originaire de Ndialakar travaillant avec une pirogue fleuve motorisée (8 CV).

A noter que dans tous les villages visités, il n'y a que 9 pirogues de mer qui sont en majorité à Pilote et à Tassinière. Toutes les autres sont des pirogues de fleuve qui font du filet dormant.,

3.2. Remarques générales :

La veille de notre arrivée à Saint-Louis, il y avait 28 pirogues de mer, qui étaient embarquées à bord d'un bateau, Elles sont prises en considération comme étant des pirogues actives,

Toutes les pirogues navettes rencontrées durant le recensement sont considérées comme des pirogues porteuses. Nous le signalons à chaque fois dans la colonne des remarques,

A Saint-Louis, il y a une mixité de filets dormants, la majeure partie des pêcheurs sont munis de filets qui capturent un peu de tout.

Pour le bordereau villagé, aucun problème, les points de débarquement les plus importants sont accessibles par la route (Lompoul ?) Dans le Gandiolais, on peut accéder à quelques points en passant soit par la route soit par le fleuve.

Presque tous les pêcheurs du fleuve vendent leurs produits à Saint-Louis. En ce qui concerne la destination du produit, le poisson est vendu aux mareyeurs, aux ménagères, ou aux transformatrices.

La migration est beaucoup plus régulière chez les pêcheurs Saint-Louisien qui vont jusqu'en Casamance, en Mauritanie et en Gambie.

Comme les pêcheurs, les charpentiers et les mécaniciens indépendants migrent sur tout le long de la côte.

3.3. Suggestions

Des jumelles seraient vraiment souhaitables pour les prochains recensements.

3.4. Résultats : (voir tabl. récapitulatif)

Au total nous avons recensé 1 340 pirogues de mer dont 46 pirogues de voile ou pagaie, et 203 pirogues de fleuve dont. 72 pirogues à rame.

CONCLUSION :

Nous remercions tous les agents de la DOPM, en particulier Makhtar DIOUF, inspecteur régional du Fleuve qui n'a ménagé aucun effort pour le bon déroulement de notre mission, et pour l'obtention de la pinasse de la capitainerie du port.

3 2 TABLEAU récapitulatif de la Grande Côte et du Gandiole, Avril 1984

	PF	PP	SP	PML/FD/C	PVL/FD	EPERVIER	TOTAL
Saint-Louis	49	63	1	498	34	7	652
Pilote				12	3		15
Tassinière				8	2		10
Mouit				2	10		12
Dégouniaye				2	5		7
Mboumbaye			1				1
Mbac					10		10
Keur Bernard				2			2
Dieleck						t	
Dialou Mbame				34	7		41
Mbambara				3			3
Doune Baba Dieye				16			16
Total Fleuve	49	63	2	577	71	7	769
Tare					7		7
Thiougoune/loumpoul							
Total Louga					7		7
Diogo							
Fass Boye	15	19		41			75
Mboro				1			1
Kayar	56	107		473	27		663
Total Thiès	71	126		515	27		739
TOTAL GENERAL	120	189	2	1 092	105	7	1 515

TABLEAU Récapitulatif de la Grande-Côte et du Gandiolais, Avril 1984

TYPE LIEU	PF	PP	SP	PML/FD/C	PVL/FD	TOTAL	PIROGUES FLEUVE		TOTAL
							Moteur	Voile	
St. Louis	49	63	1	432	19	564	60	28	88
Pilote				3		3	9	3	12
Tassinière:				3		3	5	2	7
Mouit				2		2		10	10
Dégouniaye							2	5	7
Mboumbaye							1		1
Mbao								10	10
Keur Bernard							2		2
Dieleck									
Dielou Mbame							34	7	41
Mbambara							3		3
Doune Baba Dièye				1		1	15		15
Total Fleuve	49	63	1	441	19	573			
Taré								7	7
Thiougoune/Loumpoul									
Total Lougo									
Diogo									
Fass-Boye	15	19		41		75			
Mboro				1		1			
Kayar	56	107		473	27	663			
Total Thiès	71	126		515	27	739			
TOTAL GENERAL.	120	189	1	956	46	1 312	131	72	203

ETAT DES DEPENSES :

Reçu	• location pirogue	6 000 F
	• carburant mélangé	10 000 F
	• informateurs	15 000 F
	• 15 tickets carburant Super	
Dépenses	• prestation service	2 000 F
	• carburant mélangé	7 080 F
	• informateurs	15 000 F
	• divers	1 920 F
	• 15 tickets carburant Super	
Réliquat	• locat. bon pirogue	4 000 F
	• carburant mélangé	1 000 F

PERSONNES A CONTACTER

SAINT-LOUIS

Oumar NDIAYE
Falibouya FALL
Yatma GUEYE
Oumar FALL
Alioune GAYE
Ibrahima DIOP

GANDIOLAIS

Moustapha DIALLO (pilote)
Mamadou SENE (pilote)
Adama SECK (tassinière)
Magatte SEYE (mouit)
Ibrahima DIAGNE (**Doone** Baba DIEYE)
Abdoulaye SOCK (Dielou Mbame)
Modou BOYE (Taré)

LOMPOUL

Diaw MBOW

DIOGO

Ibrahima DIOP

FASS BOYE

Gourane
Baye Assane SARR
Abdou aziz SENE

MBORO

Alassane DIOP

KAYAR

Pape GUEYE, Cheikh THIOUNE
Djibril NDIAYE dit Zoto
Doudou GUENE, Abdou **WADE**
Matalibé, Oumar DIA, Ameth SENE

Fait à Dakar le 22 avril 1984

Mb. FALL

par

François DIOURY

D'une façon générale le problème majeur évoqué par tous 'Les pêcheurs est celui du franchissement par des chalutiers en infraction de la zone des 6 milles. avec pour conséquence La destruction fréquente d'engins artisanaux fixes (filets dormants) voire même de pirogues à l'ancre, et 'L'épuisement consécutif inévitable des espèces évoluant dans cette zone

- A KAYAR, il nous a été dit par plusieurs pêcheurs que des chalutiers sont fréquemment repérés en train de pêcher sur des fonds 18 m, ce qui correspond à une distance très proche de la plage. D'où une sérieuse baisse de productivité de La pêche piroguière qui voit diminuer rapidement les ressources qui lui sont accessibles et se trouve contrainte d'aller chercher de plus en plus loin des fonds de pêche rentables,

- C'est à FASS BOYE, que le problème semble le plus aigu, en raison de la fréquence des infractions relevées et: de graves accidents qui en ont découlé .

La côte présente en effet. un aspect très régulier et accueillant (absence de fonds rocheux à proximité de la plage). D'autre part, la faible population locale et. l'isolement géographique, encouragent semble-t-il à l'infraction en raison de sa relative impunité, (pas ou peu de risques d'une surveillance légale). Aussi, nombre de chalutiers viennent pêcher régulièrement jusqu'à 300 mètres de la plage, tous feux éteints, détruisant tout sur leur passage .

En mai, 1983, une pirogue filet au mouillage a été coupé en deux, et la Senne qu'elle contenait fut déchiquetée. Dans ce cas précis l'infraction, commise en plein jour (à 8h du matin) fut constatée immédiatement, ce qui permit l'arrestation sur le champ par un groupe de pêcheurs piroguiers du capitaine du navire, un procès est encore en cours actuellement, une année après.

Mais de nombreux autres cas d'espèces sont signalés, qui ne peuvent faire l'objet de poursuites faute des moyens adéquats.

En conséquence de quoi les pêcheurs deviennent de plus en plus irrités, voire agressifs, se sentant sérieusement menacés dans une activité vitale. On nous a signalé que souvent ont lieu des bagarres entre contrevenants (équipes des chalutiers) et piroguiers.

Les pêcheurs piroguiers semblent fermement décidés à recourir à la violence, devant la carence des pouvoirs publics à régler ce problème. Ils sont prêts à se constituer en brigades de surveillance et n'attendent que l'autorisation de la DOPM pour agir.

A noter que cet état de fait nous a également été signalé comme urgent en d'autres points de la côte (régions M'bour, Joal, St-Louis) .

En ce qui concerne les infrastructures locales les pêcheurs de FASS BOYE ont un gros problème de conservation du poisson frais débarqué., car le seul centre isotherme existant (CAPAS) peut être rempli par la pêche d'une seule pirogue en raison de sa faible contenance

Le reste du poisson Frais, s'il n'est pas immédiatement transformé, se dégrade faute de conditionnement et le clients

Outre Le manque de glace, l'éloignement de FASS BOYE semble décourager les mareyeurs, dont la plupart ne viennent pas régulièrement . Seuls 3 d'entre eux effectuent un voyage quotidien et apportent de la glace (achetée à Dakar ou à Kayar) .

Enfin, la création d'un dispensaire nous a été signalée comme un besoin extrêmement urgent, aucune antenne médicale n'existant à proximité immédiate.

En ce qui concerne les moteurs et les pièces de rechange, on nous a signalé, comme partout sur la côte, l'extrême longueur des délais entre la commande (avec avance) et la réception, délais qui peuvent dépasser une année.

C'est le cas à FASS BOYE, où les prix des moteurs seraient les suivants : (prix 1983)

- 8 CV ; 150 000 F dont 45 800 à la commande
- 25 cv : 275 000 " 70 000 à la commande
- 40 CV : 420 000 " 120 000 à la commande .

A noter que la majorité des moteurs sont de 25 CV à FASS BOYE alors qu'ils sont de 8 CV à Kayar ; cette différence trouve probablement son origine dans la variabilité des courants et les difficultés qui en découlent.

En ce qui concerne les délais de livraison, il semble que l'ensemble des pêcheurs soit lourdement pénalisé par ces retards.

Toutefois, l'endettement important de l'ensemble des coopératives de pêcheurs suggère que l'on prenne aussi en compte la propre responsabilité de ces derniers, dont certains ne payent pas régulièrement leurs traites après avoir reçu le matériel commandé, pénalisant de ce fait l'ensemble de leur corporation.

A signaler l'existence d'un important marché noir de pièces détachées, lequel contribue également aux difficultés d'approvisionnement.

A MBORO, des problèmes identiques nous ont été signalés, corroborant l'existence de ces infractions sur l'ensemble de la côte sénégalaise. En saison de pêche, (mai-septembre) de nombreux chalutiers s'aventurent sans vergogne en zone interdite et déclarent même lorsqu'ils sont interceptés qu'ils préfèrent encourir le risque de l'amende, en raison de sa rareté et conserver le bénéfice substantiel tiré de ces activités illégales le reste du temps.

Il serait donc souhaitable et urgent d'envisager des mesures plus dissuasives , voire même définitives (en cas de récidive par exemple) à l'encontre de ces navires se jouant ouvertement de la législation.

Pourquoi ne pas recourir au concours de l'armée pour constituer le long de la côte, en collaboration avec des agents assermentés, divers postes de surveillance qui renforceraient la surveillance aérienne et maritime déjà en place ?

Peut-être aussi serait-il souhaitable d'augmenter considérablement le montant des amendes prévues au code de la pêche, voire de confisquer navire et cargaison ou d'interdire définitivement au navire et au capitaine contrevenants la pêche dans les eaux sous juridiction sénégalaise,

A noter également pour M'boro le besoin urgent de l'assainissement de la zone des cases de pêcheurs migrants (Kayarois), qui viennent régulièrement chaque année et vivent dans des conditions insalubres,

A LOMPOUL, rien de particulier A signaler, hormis d'une part: l'accès difficile à la plage (route sableuse sur près de 300 m) qui découragera toute initiative de mareyage, et d'autre part l'abandon d'une vingtaine de pirogues neuves mais inadaptées aux besoins locaux, et pour lesquelles on peut légitimement se demander ce qui a pu motiver une erreur si grossière.

(pirogues de fleuve, construites en Casamance pour une côte maritime extrêmement différente, alors qu'existent à Dakar (Soumbédioune) et à Joal des charpentiers compétents **et** habitués à construire les pirogues locales).

A SAINT-LOUIS, enfin, pas d'autre problème que celui des chalutiers qui s'aventurent et pêchent tout près des côtes, bien qu'ici la surveillance soit plus efficace, et plus grands les risques d'être pris en infraction.

Un fait original nous a d'autre part été signalé : certains chalutiers de plus ou moins gros tonnage recrutent sur place des pêcheurs Saint-Louisiens, qu'ils embarquent avec leurs pirogues à bord, pour les emmener **pêcher** lors des eaux sénégalaises (Sierra Leone).

A SUIVRE

SOCIO-ECONOMIE / PECHE ARTISANALE

RECENSEMENT PARC PIROGUIER DU 16 AU 20 AVRIL 1984
 RAPPORT DE MISSION DE L'EQUIPE SINE, -SALOUM (TERRE FERME)

OBJET : Inventaire du parc piroguier et des infrastructures liées à la pêche.

COMPOSITION DE L'EQUIPE :

- Bassirou NDIAYE, technicien., chef de mission
- Seyni GASSAMA, chauffeur,

TABLEAU CHRONOLOGIQUE :

Lundi	16 avril	: départ de Dakar à 7 h, arrivée à Djifère à 10 h pour déposer l'équipe des îles. 10 h à 13 h recensement du parc piroguier de Djifère et des Palmarins (Ngalou-Nguethie Diakhanor-Facao) 14 h à 15 h Ndangane. 15 h à 16 h Fimala puis départ sur Kaolack 18 h arrivée à Kaolack,
Mardi	17 avril	: Missirah - Touba Couta - Bani - Médina Sanguko
Mercredi	18 avril	: Dassilam - Soukouta -- Sokone
Jeudi	19 avril	: Foundiougne - Ndolette, Mbambara.
Vendredi	20 avril	: Retour à Missirah pour aller récupérer l'équipe des îles et retour à Dakar,

CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION

Elles ont été assez bonnes dans l'ensemble, Dans presque tous les villages visités l'activité agricole est plus importante. La saison de pêche s'effectue généralement en cette période avec l'installation des saisonniers pêcheurs (lébous, niominkas. guet-ndariens).

Le type de pêche le plus utilisé est le filet maillant encerclant ou dérivant, viennent après la pêche au filet dormant, la pêche à la ligne, l'épervier, la senne de plage.

Les filets à grandes mailles sont conçus pour la capture des brochets capitaines, requins, machoïrons.

Les filets à petites mailles pour la capture de: muets, des thalasses des tilapies et d'autres espèces pélagiques.

Dans ce secteur il n'existe pas de saison de migration, seulement il arrive que des pêcheurs installés dans divers centres viennent suivre le poisson (surtout les thalasses) dans une zone et y débarquent leurs prises,

40

RESULTATS (Voir tabl. récapitulatif) :

REMARQUES ET SUGGESTIONS :

On a enregistré au niveau de tous Les villages visités beaucoup de moteurs en panne due au manque des pièces détachées

Pour la somme allouée aux informateurs, il serait souhaitable de le payer sous forme de médicaments (par exemple mévaquine) vu l'enclavement de certaines zones. Pour le prochain recensement prévoir une voiture plus adaptée pour accéder à certains endroits surtout en hivernage.

La lettre informant les différents agents en poste dans la région n'est pas parvenue,

Nos remerciements; à tous les présidents de coopérative et représentants des pêcheurs .

TABLEAU Récapitulatif des pirogues recensées au Sine Saloum

		LIGNE	FD	FME	SP	PF	PP	EPERVIER	FMD	TOTAUX
Missirah	moteur rame		11 -	14 -					8	33 -
Soukouta	moteur rame		- 3	- 3		2				8
Nemaba	moteur rame		- 6					2		8
Dassilam	moteur rame		- 5			1				6
Sandikoli	moteur rame		2 1			1 1				3 2
Médina Sangako	moteur rame		2 11	4						6 11
Foundiougne	moteur rame	4	2 2	12 1	4					14 7
Ndolette	moteur rame				5					5
Fumela	moteur rame		5 8		2					7 8
Ndangane	moteur rame		10 -	21 -	9 -	1	1			42
Djifère	moteur rame	5 1	8 -	4 -	3	1	1			22 1
Palmarin Facao	moteur rame		5 5		2 -					7 5
Falmarin Ngalou	moteur rame		3 3							3 3
Nguethie	moteur rame		3 1	3 -	3 2					9 3
" DIakhanor	moteur rame		11 3	6 -						17 3
TOTAL	moteur rame	5 5	62 48	64 4	24 11	2 -	2 -	2	8 -	167 7

ETATS DES DEPENSESRECU :

2 500 Frs, frais de mission
 5 000 Frs, informateurs
 carburant, chauffeur
 2 crayons
 1 gommes
 1 agrafeuse
 1 boîte pharmacie
 Feuilles d'activité village
 Feuilles d'enquête

DEPENSE :

Frais de mission	2 500 Frs
informateurs	5 000 frs
carburant	chauffeurs

ANNEXE 2

LISTE DES PERSONNES A CONTACTER ULTERIEUREMENT

Missirah	El Mamadou SANE, président de la coopérative
Soukouta	Le chef du village
Nemaba	Lt chef du vil lage
Dassilam	Le chef du village
Sandikoli	Mamadou Sane, représentant des pêcheurs
Médina Sangako	Ibrahim DIAME junior
Foundhougne	Yague Ndour, président de la coopérative
Ndolette	El hadji Mamadou FALL
Ndangane	El hadji Omar FALL
Djifère	El hadji Idrissa THIOR ou Etienne Mbad SARR (Adj oint du Pdt) (Pdt de t a coopérative)

SOCIO-ECO / PECHE ARTISANALE

RECENSEMENT PARC PIROGUIER DU 16 AU 20 AVRIL 1984

RAPPORT DE MISSION / SALOUM (ILES)

OBJET : INVENTAIRE DU PARC PIROGUIER ET DES INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHE.I.- PARTICIPANTS

Francis LALOE, chercheur, chef de mission
 Christian CHABOUD, chercheur
 Djibril DIOP, technicien,

II.- CALENDRIER :

<u>16/04</u>	7h	: départ de Dakar
	11h	: départ de Djîfère
	13h 4 15h	: recensement de MIODIOR, visite du poste de la DOPM.
	16h à 17h	: recensement de DIONEWAR
	fin de journée	: visite du site de Fandandé, puis voyage jusqu'au satellite de Ndangane Sambou.
<u>17/04</u>	10h	: départ de Ndangane
	12h	: recensement de NIANIANDE
	14h	: recensement de FAMBINE
	16h	: recensement de DJIRNDA
	17h	: visite du four à métorah de THIALANE
	19h	: arrivée et nuit passée à DIOGANE
<u>18/04</u>	8h	: entretien avec des anciens pêcheurs de DIOGANE sur l'historique de la migration des pêcheurs de ce village en Casamance (à la demande de M.C. CORMIER).
	entre 9h et 10h	: recensement des pirogues de DIOGANE
	12h	: recensement DIOFANDOR
	15h	: recensement DIOGAYE
	16h	: recensement BAXALOU
	18h	: recensement GOUK
	19h	: recensement NDANGANE TOUTI et KATHIOR.
	20h	: arrivée à Mîssîrah
<u>19/04</u>		: attente de l'équipe "terre"
<u>20/04</u>		: retour sur Dakar.

III.- CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION

Assez bonnes dans 3 'ensemble. Néanmoins du contretemps dû au mauvais état du moteur loué nous a contraint à passer une nuit et une matinée à Ndangane Sambou ce qui a sérieusement entamé notre réserve initiale d'essence.

Enfin le tendez-vous prévu avec. l'équipe chargée du recensement de la partie terrestre des îles du Saloum n'a pas été respecté. Ce qui a entraîné une journée et une nuit d'attente à Missirah pour l'équipe des îles.

IV.- REMARQUES DIVERSES ET SUGGESTIONS :

- Quelques Lieux n'ont pas été recensés : Betanti et Djinack notamment... Par contre de nouveaux campements de pêche, ignorés jusque là, ont été identifiés : GOUK et BAXALOU. Ce sont deux campements importants où s'installent durant la campagne des unités de pêche originaires de Bassoul.

- A Niodior les pêcheurs attendent avec impatience la réouverture de L'usine de Djifère. Actuellement un écoulement limité est réalisé par des mareyeurs indépendants,

- Le manque de pièces détachées est très durement ressenti par les pêcheurs,

- Une meilleure coordination des calendriers entre équipes îles et terre est à mettre au point afin d'éviter des temps d'attente trop long à la fin de la mission;

- Une allocation d'essence plus importante est nécessaire (50 l).

- 11. faudrait que le centre dispose d'un moteur 8 CV

V.- RESULTATS :

Voir tableau récapitulatif,

TABLEAU RECAPITULATIF

ENGINES LIEUX	STPP	STPF	FME	SP	L MOT.	L VOILE	ARMAN DIGA	EPERV. Y	FD MOT.	FD VOILE	MIXT ES	AUTRES	TOTAL
NIODIOR	11	12	2	2	1	-	-	23	8	-	-	-	59
DJONEWAR	-	-	10	7	-	1	-	-	19	5	-	1	43
NIANIANDE	-	-	2	-	-	-	-	-	1	2	-	-	5
FAMBINE	-	-	5	5	-	-	-	-	4	2	-	-	16
DJIRNDA	-	-	-	1	-	-	-	5	1	1	-	-	8
DIOGANE	-	-	-	-	-	-	1	-	3	2	4	2	12
DIOFANDOR	-	-	-	-	-	-	-	-	8	2	-	-	10
DIOGAYE	-	-	1	4	-	-	1	-	3	-	-	-	9
BAXALOU	-	-	-	-	-	-	1	2	11	-	-	-	14
NDANG. TOUTI	-	-	-	-	-	-	3	-	1	-	-	-	4
KATHIOR	-	-	-	2	-	-	-	3	2	-	-	-	7
GOUK	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	4	-	9
TOTAL	1	2	20	21		1	6	33	66	14	8	3	196

ETAT DEPENSES :

Ressources (F)	Dépenses (F)
59 020	essence : 16 550
	3 540
	location pirogue et
	moteur 32 500
	informateurs et
	divers 6 000
	<u>TOTAL</u> 58 590
	Reste 430

SOCIO-ECO / PECHE ARTISANALE

RECENSEMENT PARC PIROGUIER DU 24 AU 30 AVRIL 1984

RAPPORT DE MISSION DE L'EQUIPE CASAMANCE (PARTIE MARITIME)

OBJET Recensement~ du parc piroguier et des infrastructures Liées à la pêche

1.- Composition de l'équipe :

Mbarack FALL, enquêteur, chef de mission
Chimère DIAW, chercheur
Marie Christine CORMIER, chercheur
Alphousseyni DIATTA, enquêteur
Philippe SAGNA, chauffeur

TABLEAU CHRONOLOGIQUE :

Mardi 24 mai : **Départ** le **matin de Dakar** , arrivée à Diouloulou vers 18 h30
Mercredi 24 mai: Recensement de Saloulou, Kafountine, Diouloulou, Kassei
Abène, Boune, Dianah, Kabadio,
Jeudi 26 mai : Recensement de Boudiédiète, Cap Skiring, Boucott, Djembering
Vendredi 27 mai: Recensement de Djiromait, Pointe Saint-Georges, Elinkine,
Diogué, Carabane, Badiankassane, Thionkessyl, Tabiline.
Samedi 28 mai : Ziguinchor, Bandial, Royouye,

CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Elles ont été bonnes dans l'ensemble. Compte tenu du fait que certains points de débarquements n'ont jamais été recensés, nous tenons à reprendre en détail tous les points -visités en faisant état des principaux problèmes.

Saloulou : accès par pirogue, On a recense 17 pirogues motorisées dans ce village dont 4 autochtones. Les autres pirogues sont originaires des îles du Saloum (Bassoul-Niodor) de Saint-Louis et des Villages voisins, Les espèces capturées sont : courbine, capitaine, brochet, requin, yeet, Le type de pêche pratiqué est le filet dormant. La campagne de pêche pour les courbines et capitaines dure 3 mois (mars-mai), pour le brochets de mai à septembre et d'octobre à janvier pour les requins et yeet ;

Boune et Kassel : n'ont pas été visités, on nous a informé du nombre de pirogues qui se trouvent dans ces deux points à Saloulou.

Abène , accès en voiture. Parmi les 3 pirogues originaires de ce centre, une **seule est** motorisée. Les campagnards qui s'y rendent 9 mois sur 12 sont : originaires de Yenne. Types de pêche pratiqués : filet de fond et de surface

Djinah : difficulté de trouver un informateur, les renseignements sur la seule pirogue de Djinah sont pris à Kafountine.

Kabadio : accès en voiture. On a recensé 3 pirogues non motorisées dans ce point dont une seule de mer. Un groupement de jeunes pêcheurs est actuellement à l'attente d'un financement de GOPEC ou de CARITAS.

Kafountine : accès en voiture. Seules les 14 pirogues du GOPEC sont originaires de ce point, les autres sont de Yenne, Ndeyane, Ngaparou, Saly, Tassinière, Saint-Louis. La pêche est relativement faible durant cette période, surtout pour les pêcheurs de langoustes. On nous a signalé le départ de beaucoup de pirogues campagnards à Djembering.

Diouloulou : accès en voiture. La pêche en mer est presque inexistante dans ce point, où on a trouvé sur les 11 pirogues recensées, 1 seule de mer non motorisée. Les Types de pêche pratiqués sont : épervier, senne de plage, filet de surf ace.

Boudiédiette : accès en voiture. On retrouve 21 pirogues dans ce point dont 8 campagnardes de Ziguinchor, de Gambie et de Thiong-Essyl. Les pêcheurs de ce village, qui vont en campagne en Guinée Bissau, reviennent tous les 15 ou 20 jours pour écouler le produit transformé. Les types de pêche pratiqués sont : filets de fond, de surface, filet dormant, senne rie plage. Ils ravitaillent les hotels de la place en poisson frais.

Cap Skiring : on retrouve seulement des campagnards de Yenne et Pointe Sarène dans ce point. La campagne de pêche dure 4 mois (octobre-janvier) mais cela n'empêche pas aux pêcheurs de continuer à travailler jusqu'en Juin. Les espèces capturées sont les langoustes et les soles.

Boucotte : accès en voiture par la piste. Toutes les pirogues sont de Tassinière (Gandiol). On nous a signalé, qu'il y a 3 pirogues qui sont reparties à Tassinière la veille et nous les avons prises dans le bordereau. Les espèces capturées sont : courbine, requin, sklure, otolithe, brochet. Il y a 2 saisons de pêche : Octobre à Novembre pour les requins et, Mars à Mai pour les autres espèces. Le type de pêche pratiqué est le filet dormant.

Djembering : accès en voiture. On retrouve des saisonniers de Yenne, Nianing, Pointe Sarène, Ngaparou. La saison de pêche dure 7 mois. Les espèces capturées sont la langouste et les soles.

Djiromaït : accès en voiture par la piste. La pêche dans le fleuve reste très importante dans ce point. Aucune pirogue de mer n'a été recensée. Les pirogues appartiennent aux villageois. La pêche est pratiquée avec différents engins qui sont : filet de fond, épervier, ligne, armandinga. Les pêcheurs qui vont en campagne à Beignet reviennent chaque semaine dans le village, pour repartir 2 Jours après et ceci pendant toute la période de décembre à Avril. La campagne de pêche pour les kong dure 3 mois (Mars-Juillet). La quasi totalité de la production est destinée à la transformation.

Pointe-Saint-Georges :

- Ponta Bassoul.- accès en voiture par la piste. La pêche est pratiquée 10 mois sur 12 par les campagnards de Bassoul.

- Ponta Diogane.- 2 km (environ) le sépare de Ponta Bassoul, soit 1 heure de marche (aller-retour). La pêche est pratiquée 7 mois sur 12 par les campagnards de Diogane.

On distingue 2 saisons de pêche : la campagne de pêche pour les sennes de plage dure 4 mois (janvier-avril). L'espèce recherchée pendant cette période est le mugil; celle des filets de fond (yolal) dure 3 mois (Mai-Juillet). Le yolal est utilisé pour capturer les brochets, les kongs et les otolithes.

Toutes les sennes de plage utilisées dans ces deux points ont 2 pirogues : les pirogues porteuses de filets qui sont monoxyles, sans bordés et non motorisées disposent de glacières

Les dernières peuvent être utilisées avec un autre engin de pêche. Nous les avons distinguées à ce niveau, d'autant plus que tous les équipages ont deux types de pêche : senne de plage, filet de fond.

El inquine : accès en voiture par la piste. On retrouve des pêcheurs niominka résidents et des campagnards de Falia, Djiromait, Bassoul, Marfaco. Parmi les 18 pirogues recensées, il y a seulement 3 pirogues de fleuve dont une seule est motorisée. Les types de pêche pratiqués sont : filets de fond, de surface, senne de plage. Nous avons bénéficié de la pinasse basée dans ce centre, pour recenser les îles de Carabane, Badiankassane, Diogué.

Karabane : on retrouve trois pirogues autochtones dont une seule est active. Type de pêche : filet de fond.

Badiankassane : les pêcheurs qui travaillent actuellement dans ce campement sont originaires de Thionkessyl et de Kabiline. Seules les pirogues de mer sont motorisées. Les pêcheurs y résident pendant 5 mois (Avril-Août). Le type de pêche pratiqué est le filet de fond. On a profité de la disponibilité des pêcheurs de Thionkessyl et de Kabiline pour s'informer des pirogues qui sont restées aux villages.

Diogué : nous retrouvons dans ce village des saisonniers de Caronne et de Ziguinchor. La majeure partie de ces pirogues appartient aux villageois. Les types de pêche pratiqués sont les filets de fond (yolal et Sër).

Ziguinchor : la méthode que nous avons utilisée pour éviter les doubles comptages est de diviser les lieux (débarcadères) pour enquêter les pêcheurs au fur et à mesure qu'ils débarquent, en prenant soin de relever à chaque fois les noms de propriétaires de pirogues. Les renseignements sur les pirogues qui n'étaient pas sorties ce jour, nous ont été fournis par les mareyeurs propriétaires de pirogues qui se trouvaient sur place. Les types de pêche pratiqués dans ce lieu sont : filets de fond, de surface (yolal, féfé-féfé), filets à crevettes, senne de plage, épervier, armandinga, kaya. Nous avons été informés sur les pirogues de Bandial, Boyouye, Sankoye par les pêcheurs de ces villages qui venaient vendre leurs produits à Ziguinchor, ou se ravitailler en carburant.

REMARQUES GENERALES ET SUGGESTIONS :

Nous avons recensé tous les points où se trouvent des pirogues de mer ou de fleuve. La pêche en mer reste très importante pour beaucoup de points visités où on trouve un nombre considérable de pirogues motorisées,

Par contre, la pêche dans le fleuve ou bolong existe surtout à Ziguinchor, Thionkessyl, Djiromait, Diouloulou, Elinkine, Kabiline. La mixité des engins de pêche s'observe surtout au niveau de ces pirogues qui peuvent avoir plusieurs engins de pêche, qu'ils utilisent en même temps. Pour ne pas perdre l'information nous avons jugé bon de les prendre dans les bordereaux d'enquêtes, tout en essayant de trouver une solution pour le codage,

5 0

Le relevé des noms des propriétaires de pirogues a été appliqué dans tous les centres sauf Kafountine, Djembering où les informations étaient suffisamment précises pour éviter les doubles comptages.

L'appellation de filet dormant pour les engins de pêche que sont le yolal et le féfé-féfé est à revoir

RESULTATS : Voir tableau récapitulatif.

TABLEAU RECAPITULATIF CASAMANCE (PARTIE MARITIME)

	Sér		Félé-félé		Yolaï		Total FD		Ligne		SP.		Epervier		Armandig		Kaya		Mixité		Totaux		
	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	J	J _m	m	sm	
Saloulou	17						17															17	
Dianah-Kassel			1		1		2															2	
Kabadic				3			3																3
Abène					4		4													2	4	2	
Boune		11			4	1	4	1														4	1
Kafountine	61				14		75															75	
Diouloulou					1	6	1	6			1			3								2	9
Boucotte	25						25															25	
Boudiédiéte	12		1		6	1	19	1			1											20	1
Djembéring	40		2				42															42	
Cap-skiring	8						8															8	
Djiromait					2	2	2	2			2			6						3	2	13	
Ponta-Bassoul					13		13				13			1								13	14
Ponta-Diogane					15		15				15											15	15
Carabane					3		3																
Badiankassane					27	19	27	19														27	19
Thiong-Essyl			1	13			1	13											1	6	2	19	

TABLEAU RECAPITULATIF CASAMANCE (PARTIE MARITIME)
(suite)

	Sënd		Félé-félé dormant		Yolal dérivant		Total FD		Ligne		SP		Epervier		Armandig		Kaya		Mixité		Totaux	
	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm	m	sm
Kabiline				4	1	10	1	14						13							1	27
Diogué	6				3		9														9	
Elinkine			4	1	7		11	2			5										6	2
Ziguinchor	8	23	3	50	24	24	35	97		5	13			14		6	1	2	4	15	53	139
Boyoye											2			1							2	1
Bandial			2	29	2		4	29													4	29
Sankoye					5		5				1										6	
TOTAL	177	23	14	100	132	64	323	187		7	23	28		38		6	1	2	5	26	352	294

CENTRE DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYE

SOCIO-ECO / PECHE ARTISANALE

RECENSEMENT PARC PIROGUIER DU 24 AU 30 AVRIL 1984

RAPPORT DE MISSION DE L'EQUIPE CASAMANCE (PARTIE, CONTINENTALE:>



OBJET : INVENTAIRE UC PARC PIROGUIER ET DES INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHE,

1.- COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Thiélème SENE, technicien, chef de mission
- Hamet DIADHIOLJ, chercheur
- Aliou BADJI, enquêteur
- Tidiane KANE, chauffeur.

2.- DEROULEMENT DE LA MISSION

24.04.84 départ de Dakar - **Récupération** des participants à Ziguinchor.
 25.04.84 visite de Fanda, Agnack dans la matinée, et l'**après** midi nous avons fait Baghagha et Tambacoumba, le soir du 25, on a **passé** la nuit à Goudomp.

26.04.84 de 6 h 30 à 10 h on a recensé **le** parc piroguier de Goudomp. A l'aide d'un informateur un comptage partiel (pirogues sur place) a été fait, puis **completé** par un recensement des arrivées. Ensuite nous avons visité le village de Simbandibalante dont un recensement rapide a été **fait**. Par la suite nous nous sommes rendus à Diattacounda où le travail a été élaboré dans l'après midi entre 16 et 17 h 30. Enfin de journée (18 h 30 à 19 h 15) recensement de Simbandibrassou.

27.04.84 départ de Simbandibrassou pour Sédhiou par pirogue à 7 h 15, arrivée à 8 h 50.

Contact a été pris avec le chef du secteur de la DOPM de **Sédhiou**. La collaboration du chef de poste, de son adjoint, du président de la Coopérative de pêche et de quelques pêcheurs, a permis de dénombrer et de **spécifier** le parc du "Tenndha".

11 h, départ de Sédhiou pour Marsassoum par la route, **en** compagnie du chef de secteur de la DOPM.

12 h 00, **arrivée** à Marsassoum, prise de contact avec le chef de poste, descente au Tenndho pour recensement (13 h - 13 h 45).

- Départ de Marsassoum, - Arrivée à Sédhiou à 15 h 05.
- Départ de Sédhiou à 17 h 20 et arrivée à Simbandibrassou à 18 h 30.
- Départ de Simbandé à 19 h pour Ziguinchor -- Arrivée à 21 h 00.

28-04-84 Recensement de Niaguis, Mangacounda Koudioundou et Adéane, retour à Ziguinchor à 20 h.

29-04-84 Départe de Ziguinchor à 10 h 45 Arrivée à Dakar à 22 h 00.

"Tenndha" : nom mandingue ; Lieu du débarquement.

3.- CONDITIONS DE REALISATION

- Logistique : Tout s'est bien passé.

- Remplissage des bordereaux : Les différentes appellations des engins de pêche tels que le félé-félé (de surface et de fond) nous a posé un problème car dans la rubrique de la feuille pirogues, il n'existe pas le nom félé-félé ; mais nous l'avons classé dans la colonne LFDC avec les espèces qu'il capture .

4.- RESULTATS ET SUGGESTIONS

Quatorze points ont été visités parmi les vingt trois prévus avec un parc de 1 113 pirogues réparties comme suit : 46 pirogues à moteur et 1067 pirogues à rame. Tous les points de débarquements n'ont pu être recensés car le temps imparti est très court. Il est nécessaire de prévoir une dizaine de jours pour faire un travail plus complet, (Voir tableau récapitulatif des pirogues).

Il est à noter une diversité et une complexité des engins de pêche tels que le félé-félé à Ethmalose et à gros poissons (*Polydactylus quadrifilius*) filets de surface et de fond sans compter les FM à mugil et à Tilapia et les filets fixes à crevettes dans le chenal. Cette diversité d'engins de pêche nécessite une étude particulière.

La fermeture des usines de Ziguinchor a engendré un exode massif de pêcheurs de crevette au niveau de la région vers la Gambie et la Guinée Bissau où des nouvelles infrastructures pour le traitement des crevettes sont déjà installées.

La somme qui était prévue pour les informateurs a été très insuffisante. Une augmentation serait souhaitable pour le prochain recensement .

Tableau de récapitulation des différents types de pêche de la Casamance (partie continentale)

TYPE DE PECHE CENTRE	SP		KAYA		L. FD		EPERVIER		ARMADING		TOTAUX	OBSERVATIONS
	PM	PV	PM	PV	PM	PV	PM	PV	PM	PV		
Fanda		2			2	72					76	
Agnack						79					79	
Baghagha	1			1	12	128	1	18			161	
Tambacoumba						57					57	
Goudomp	5				3	122		6			136	
Simbandibalante					3	25		7			35	
Diattacounda	7	1				14		9			31	
Simbandibrassou	2	10		1		25		1		1	40	
Sédhiou	3					26		10			38	
Marsassoum	1					66		21			88	
Niaguiss		1		1		50		4			56	
Mangacounda					4	52		3			59	
Koudioundou	1	2				22					25	
Adéanc						186		14			200	
Niafor						1					1	Renseignements pris à Diattacounda
Balodi			2								2	" " à Goudomp
Djibabouya						1		2			3	" " à Marsassoum
Diagour						1		2			3	" " "
Sandiniery								8			8	" " à Sédhiou
Kounaya								12			12	" " "
Sefa						1					1	" " "
Bakoum								1			1	" " "
Maladiacounda								1			1	" " "
TOTAUX	19	16	2	3	24	928	1	119		1	1 113	
Pourcentage %	1,7	1,4	0,2	0,3	2,1	83,4	0,1	10,7		0,1	100 %	

A N N E X E I

ETAT DES DEPENSES

RECU : 15 tickets essence super (R4 9431 TTA1)
10 000 Frs informateurs.

DEPENSES Location. pirogue 2 500 Frs
informateurs + divers 7 500 Fra
7 tickets essence super
Reliquat 8 tickets super.

A N N E X E II

PERSONNES A CONTACTER

FANDA Mamadou SANE représentant des pêcheurs
Demba MANE, Aba SENE DIEDHIOU président coopérative.

AGNACK Albert MANE chef du village
Younous SONKO président coopérative, Famara CAMARA.

BAGHAGHA Lan TOURE

TAMBACOUMBA Sanasi NDIAYE

GOUDOMP Oury BA, Yade CAMARA, 'Lbrahîma SOW représentant des
pêcheurs.

SIMBANDIBALANTE Bakari WALY, Moussa BATHIE, Pape SANE, pêcheurs.

DIATTACOUNDA Mamadou GUEYE président coopérative, Aïioune GUEYE
pêcheur, Samba SARR agent des pêches.

SIMBANDIBRASSOU Mamadou WADE pêcheur

SEDHIOU Issa TRAORE président coopérative ,
Malick SARR agent des pêches (chef du secteur de
Sédhîou),

MARSASSOUM Solo SADIO pêcheur
Famara BADJI agent des pêches,

NIAGUISS Mr DIEDHIOU agent des pêches.

MANGACOUNDA Ngalandou NDIAYE représentant des pêches

KOUDIOUNDOU Alphonse SADIO pêcheur

ADEANE s'adresser au président de la coopérative des pêches.

Fait, le 14 mai 1984

T. SENE

CODAGE RECENSEMENT AVRIL 1984

- (1) Mettre code lieu
- (2) Remplir 0 si pirogue de mer (M)
1 si pirogue de Fleuve (F)
- (3) Mettre 0 si non
1 si oui.
- (4) Si pas de moteur : 00
si moteur sans la puissance : 01
si puissance connue : nombre de chevaux
- (5) Laisser en blanc
- (6) Remplir 0 si non
2 si oui.
- (7) Remplir 0 si non
3 si oui
- (8) Mettre 0 si non
4 si oui.
- (9) Mettre 0 si non
5 si oui.
- (10) Remplir 0 si non
6 si oui
- (11) Remplir 0 si non
7 si oui
- (12) 0 si non
8 si oui.
- (13) Mettre 0 si non
9 si oui.
- (14) Mettre nombre de casiers
si pas d'informations : 00
- (15) Mettre le numéro de la pirogue figurant dans la première
colonne du bordereau enquête.

RECENSEMENT AVRIL 1 984
CODAGE LIEUX DE DEBARQUEMENT

FLEUVE

1 - SAINT-LOUIS
2 - DOUNE BABA DIEYE
3 - DIEL MBAM
4 - DIEULEUK
5 - PILOTE
6 - TASSINIÈRE
7 - MBOUMBAYE
8 - MOUIT
9 - DEGOUNIAYE
10 - MBAO
11 - KEUR BERNARD
12 - MBAMBARA

LOUGA

13 - TARE
14 - THIOUGOUNE/LOMPOUL

THIES-NORD

15 - DIOGO
16 - FASS BOYE
17 - MBORO
18 - KAYAR

CAP-VERT

19 - CAMBERENE
20 - YOFF
21 - NGOR
22 - OUAKAM
23 - SOUMBEDIONE
24 - ANSE BERNARD
25 - BEL-AIR
26 - HANN
27 - THIAROYE S/MER
28 - PETIT MBAO
29 - GRAND MBAO
30 - RUFISQUE DIOKOUL
31 - RUFISQUE KEURY SOUF
32 - RUFISQUE TIAWLENE
33 - BARGNY
34 - SENDOU + MINAME
35 - YENNE
36 - NDITAKH
37 - NIANGAL + KELLE
38 - TOUBAB DIALAO

THIES-SUD

39 - NDAYANE
40 - POPENGUINE
41 - GUEREC
42 - SOMONE

43 - NGAPAROU
44 - SALI PORTUGAL,
45 - SALI NIAKHAL
46 - MBOUR
47 - TROPICAL
48 - NIANING
49 - POINTE SARENE
50 - NGAZOBIL
51 - MBODIENE
52 - WARANG
53 - JOAL

SALOUM

54 - PALMARIN FACAO
55 - PALMARIN NGALOU
56 - PALMARIN DIAK ANOR
57 - PALMARIN NGUETHIE
58 - DJIFERE
59 - FIMELA
60 - NDANGANE
61 - FOUADIOUGNE
62 - SOKONE
63 - ND O LETTE
64 - MEDINA SANGAKO
65 - SANDTKOLI
66 - TOU BACOUTA
67 - DASSILAM
68 - NEMABA
69 - SOUKOUTA
70 - MISSIRAH
71 - BANI
72 - DJ I RND A
73 - B A S S AK
74 - B A S SOUL
75 - THIALANE
76 - FALIA
77 - DIOGANE
78 - MOUNDE
79 - DIONEWAR
80 - NI ODIOR
81 - DIOFANDOR
82 - S I P O
83 - NGADIOR
84 - BETA NTI
85 - D I O G A Y E
86 - D J N A C K
87 - S I W O
88 - M A R F A C O
89 - B A O U T
90 - F A B I N F
91 - D I F I M E N I A D O
92 - G U I S W A R
93 - P O I N T E S A N G O E L A R
94 - N I A N A N D E

95 - BAXALOU
 96 - NDANGANE TOUTY
 97 - KATHTOR
 98 - GOUK
 99 - GAMBIE

151 - BAKOUM
 152 - MALADIACOUNDA
 153 - GUINEE - BISSAU
 154 - GHANA
 155 - DIVERS

CASAMANCE

100 - ABENE
 101 - DIANA
 102 - KASSEL
 103 - KAFOUTINE
 104 - SALOULOU
 105 - BOUNE
 106 - BOKO
 107 - KAYELLO
 108 - MANTATE
 109 - SANKOYE
 110 - KARABANE
 111 - DIOGTJE
 112 - KACHOUANE
 113 - OURONG
 114 - POINTE ST-GEORGE
 115 - ELINKINE
 116 - ZIGUINCHOR
 117 - DIONG KADJOU
 118 - BOUDIEDIETE
 119 - CAP SKIRING
 120 - DJIMBERING
 121 - BOUCOTTE
 122 - KABADIO
 123 - DIOULOLOU
 124 - DJIROMAIT
 125 - BADIAN KASSANE
 126 - THIONG-ESSYL
 127 - KABILINE
 128 - BANDIALE
 129 - BOYOUYE
 130 - FANDA
 131 - AGNAK
 132 - BAGHAGHA
 133 - TAMBACOUMBA
 134 - GOUDOMP
 135 - SIMBADL BALANTE
 136 - DIATTACOUNDA
 137 - SIMBADI BRASSOU
 138 - SEDHIOU
 139 - MARSASSOUM
 140 - NIAGUISS
 141 - MANGACOUNDA
 142 - KOUDIOUNDOU
 143 - ADEANE
 144 - NIAFOR
 145 - BALODI
 146 - DJIBABOUYA
 147 - DIAGOUR
 148 - SANDINIER 'Y
 149 - KOUNAYA
 150 - SEFA

Recensement avril 1983 Récapitulatif des dépenses prévues

EQUIPE (Jours)	ESSENCE	FRAIS ANNEXES	F. DE MISSION	M A T E R I E L
1. FLEUVE (5 jours) 2158 EP33-S1	Super 150 l Mélange 10 000	Loc. pir. 6 000 Infor. 15 000	47 500	1 boîte à pharmacie 12 crayons + 2 gommes + 2 tail- le-crayons 2 compteurs 2 bidons essence 2 lampes torches + 2 piles 150 feuilles pirogues 20 feuilles village 3 planches à écrire
2. CAP-VERT (5 jours) 2199 EP33-S1	Super 150 l	Infor. 6 000	72 500	1 boîte à pharmacie 8 crayons + 2 gommes + 2 tailles 3 planches à écrire 2 compteurs 150 feuilles pirogue 25 feuilles village
3. PETITE COTE (5 jours) 2112 EP33-S1	Super 150 l	Infor. 20 000	62 500	8 crayons + 2 gommes + 2 tailles 3 compteurs 1 boîte à pharmacie 150 feuilles pirogues 25 feuilles village 3 planches à dessin
4. SALOUM (5 jours) 2157 EP33-S1	Super 150 l Mélange 16 520	Loc. pir. 32 500 Infor 10 000 Divers 5 000	37 500	2 boîte à pharmacie 1 torche + 4 piles 5 crayons + 3 gommes + 1 taille 1 bidon essence de 60 l 5 " " de 20 l 1 " eau de 20 l 1 moteur + 2 lits de camp
5. CASAMANCE (7 jours) 0272 TTB-1 9531 TTA-1	Gasoil 300 l Super 150 l Mélange 15 000	Infor. 12 000 Divers 5 000 (Passage bac)	154 000	2 boîtes à pharmacie 10 crayons + 4 gommes + 4 tailles 6 planches à écrire 2 lits + 4 sacs de couchage 3 lampes

Recensement avril 1984 - Récapitulatif des dépenses réalisées

EQUIPE (Jours)	ESSENCE:	FRAIS ANNEXES	F. DE MISSION
1. FLEUVE (5 jours)	Super 150 litres Mélange 7 080 F	Loc. pirogue 6 000 Inf. 18 000	47 500
2. CAP-VERT (5 jours)	Super 100 litres	Inf. 6 000	55 000
3. PETITE COTE (5 jours)	Super 100 litres	Inf. 20 000	62 500
4. SALOUM (5 jours)	Super 150 litres Mélange 20 090 F	Loc. pirogue 32 500 Inf. 6 500	32 500
5. CASAMANCE (7 jours)	Gaz oil 300 litres Super 150 litres	Inf. 27 000 Divers 5 500 (passage bac)	154 000

FRAIS GENERAUX :

Pharmacie	18 640
Matériel camping (popotte, sacs couchage)	155 742
Papeterie	35 030
Divers (bidons, lampes torches, piles)	36 128
	<u>245 540</u>

RECAPITULATIF :

Location pirogue	38 500
Informateurs	77 500
Divers	5 500
Frais de mission	356 500
Mélange	27 170
Frais généraux	<u>24 5 540</u>
TOTAL	750 710